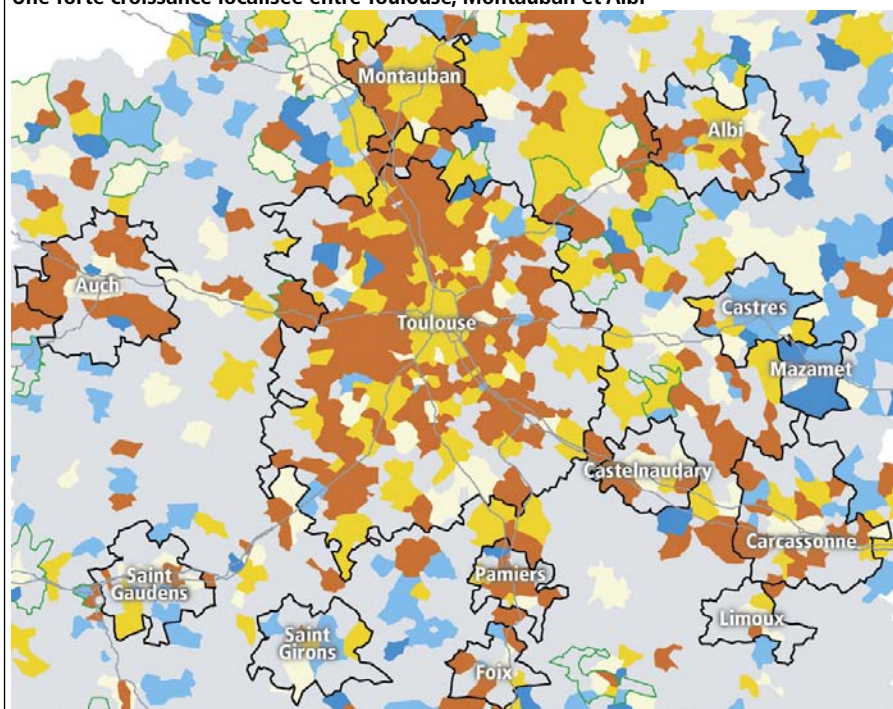




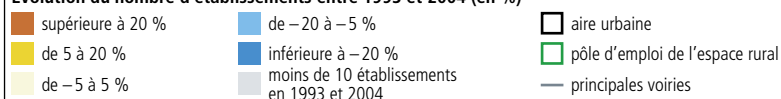
Un fort renouvellement des établissements et de l'emploi dans l'espace métropolitain toulousain

Chaque année, un tiers des établissements et de l'emploi métropolitains se renouvelle. La dynamique économique est fortement polarisée par l'aire urbaine de Toulouse, mais tend de plus en plus à se diffuser sur les aires proches. Cette nouvelle attractivité des territoires est renforcée par les politiques publiques de soutien à l'innovation et à la compétitivité.

Une forte croissance localisée entre Toulouse, Montauban et Albi



Évolution du nombre d'établissements entre 1993 et 2004 (en %)



Source : Insee, répertoire Sirene, champ ICS. © IGN - Insee 2006.

L'espace métropolitain

L'aire urbaine de Toulouse entretient des relations avec les autres territoires et en particulier avec les villes moyennes les plus proches. Flux résidentiels, parcours scolaires, échanges économiques, services et équipements modèle, à différents niveaux d'intensité, un système urbain autour des aires urbaines et des axes qui les relient.

Si ce concept ne fait pas actuellement l'objet d'une définition précise, la Délégation interministérielle à l'aménagement et à la compétitivité des territoires (DIACT) décrit l'espace métropolitain comme un territoire structuré autour d'une très grande ville « rassemblant des fonctions diversifiées, notamment des fonctions tertiaires supérieures, qui rayonne sur son environnement régional, national et international et qui fonctionne en réseau avec les villes moyennes qui l'entourent ».

L'espace métropolitain retenu ici s'organise autour de 13 aires urbaines et de 21 pôles d'emploi de l'espace rural et comprend 2 000 communes sur deux régions, Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon.

6 pages de l'Insee

Directrice de la publication : Magali Demotes-Mainard

INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE ET DES ÉTUDES ÉCONOMIQUES

DIRECTION RÉGIONALE DE MIDI-PYRÉNÉES
Téléphone : 05 61 36 61 36 - Télécopie : 05 61 36 62 00
Adresse : 36, rue des Trente-Six-Ponts - BP 94217
31054 TOULOUSE Cedex 4
Site internet : www.insee.fr/mp

Perspectives Villes

Directeur de la publication : Jean-Marc Mesquida

AGENCE D'URBANISME ET D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE TOULOUSE AIRE URBAINE

Téléphone : 05 62 26 86 26 - Télécopie : 05 61 52 71 36
Adresse : Le Belvédère - 11, boulevard des Récollets
31078 TOULOUSE Cedex 4
Site internet : www.auat-toulouse.org

Ont contribué à la réalisation de la publication :
Renan Duthion, Michèle Even et Jean-Pierre Muller pour l'Insee, Sylvain Alasset et Michel Buret pour l'auat.

Imprimerie Lahournère, Toulouse
Dépôt légal : septembre 2007
ISSN : 1262-442X

Un système urbain qui polarise la croissance

Au 1^{er} janvier 2004, l'espace métropolitain rassemble plus de 102 000 établissements répartis sur deux régions, Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon. Ceux implantés en Midi-Pyrénées représentent 70 % du stock régional d'établissements. Entre 1993 et 2004, le nombre d'établissements de l'espace métropolitain augmente de plus de 9 700 unités, soit une croissance de 10,5 %, nettement supérieure à celle enregistrée au niveau national (+ 5,7 %). Stable de 1993 à 1999, l'évolution s'accélère nettement depuis lors.

La dynamique démographique des établissements diffère selon le degré d'urbanisation des territoires. Les évolutions les plus fortes se concentrent au sein des aires urbaines et le long des grands axes de communication. La croissance se polarise dans le triangle Montauban – Toulouse – Albi : au sein des aires elles-mêmes, sur l'A 62 et l'A 68, mais également dans les territoires sous influence urbaine comme les pôles d'emploi de l'espace rural de Villemur-sur-Tarn, Rabastens, Lavaur et Gaillac. L'augmentation est également importante mais moins marquée sur l'A 61 en direction de Castelnaudary et Carcassonne et sur la RN 20 Sud vers Pamiers et Foix.

L'aire urbaine de Toulouse concentre à elle seule la moitié des établissements de l'espace métropolitain dont le nombre a augmenté de 16 % au cours de la décennie. Si la couronne périurbaine n'accueille que 18 % des établissements, l'évolution y est forte (+ 24 % pour + 15 % dans le pôle urbain).

Une nouvelle dynamique depuis 1999

Évolution du nombre d'établissements

Aires urbaines	STOCK			EVOLUTION ANNUELLE (%)		
	01-01-1993	01-01-1999	01-01-2004	1993-1999	1999-2004	1993-2004
Toulouse	43 635	45 281	50 699	0,6	2,3	1,4
Montauban	3 483	3 538	3 883	0,3	1,9	1,0
Albi	3 961	3 939	4 380	-0,1	2,1	0,9
Castres	3 122	2 934	2 972	-1,0	0,3	-0,4
Mazamet	1 621	1 377	1 346	-2,7	-0,5	-1,7
Carcassonne	3 864	3 805	4 196	-0,3	2,0	0,8
Castelnaudary	849	823	876	-0,5	1,3	0,3
Limoux	692	669	734	-0,6	1,9	0,5
Pamiers	1 043	1 106	1 416	1,0	5,1	2,8
Foix	775	781	878	0,1	2,4	1,1
Saint-Girons	922	876	884	-0,8	0,2	-0,4
Saint-Gaudens	1 389	1 388	1 450	0,0	0,9	0,4
Auch	1 844	1 783	1 882	-0,6	1,1	0,2
Pôles d'emploi rural	9 445	8 967	9 468	-0,9	1,1	0,0
Autres territoires	15 696	15 681	17 015	0,0	1,6	0,7
Espace métropolitain	92 341	92 948	102 079	0,1	1,9	0,9

Source : Insee, répertoire Sirene, champ ICS.

Chaque année, trois établissements sur dix se créent ou disparaissent

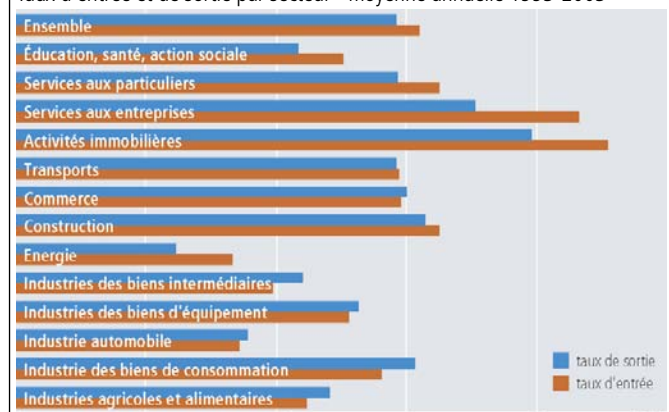
Dans l'espace métropolitain, la croissance du nombre d'établissements s'accompagne d'un fort renouvellement du tissu économique. Chaque année, sur la période 1993-2003, en moyenne 15,6 % des établissements apparaissent et 14,6 % disparaissent. Parmi les nouvelles structures qui se créent, près de 60 % sont des créations « pures », ex-nihilo. Pour le reste, il s'agit de modifications de nature structurelle : transfert géographique de l'établissement (22 %), reprise par un

nouveau propriétaire (17 %) ou réactivation après une période d'arrêt (3 %). De la même façon, les établissements sortants peuvent fermer définitivement ou temporairement, être rachetés ou transférés.

Ce renouvellement est particulièrement important dans le secteur tertiaire. Entre 1993 et 2003, le nombre d'établissements augmente de 44 % dans les services aux entreprises et de 25 % dans les activités immobilières. Pour ces deux secteurs, les taux d'entrée sont supérieurs à 20 % et dépassent nettement les taux de sortie, eux-mêmes élevés. En lien avec l'augmentation

Un fort renouvellement dans les services

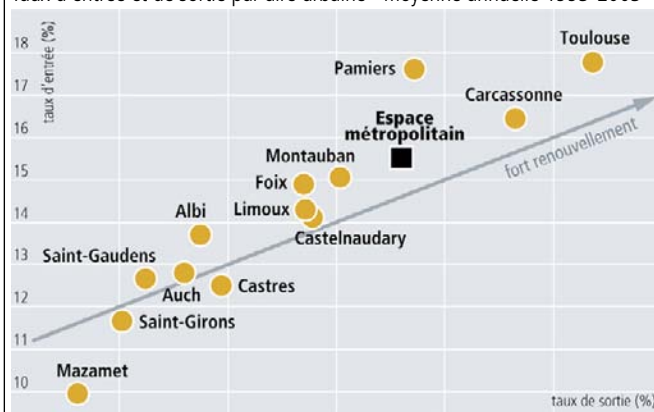
Taux d'entrée et de sortie par secteur - moyenne annuelle 1993-2003



Source : Insee, répertoire Sirene, champ ICS.

L'aire urbaine de Toulouse tire la croissance

Taux d'entrée et de sortie par aire urbaine - moyenne annuelle 1993-2003



Source : Insee, répertoire Sirene, champ ICS.

de la population, les services aux particuliers se développent (+ 18 %) et enregistrent également de forts taux de rotation. Dans le même temps, les secteurs du commerce, de la construction et des transports ne progressent pas, avec des taux d'entrée et de sortie très proches des taux moyens. En revanche, l'industrie manufacturière enregistre plus de sorties que d'entrées et perd 10 % de ses établissements. Cette baisse traduit de réelles difficultés dans certains secteurs, mais révèle également des réorganisations de l'appareil productif.

Fort renouvellement des activités productives et résidentielles

Les aires urbaines de Toulouse, Pamiers et Carcassonne sont celles dont le tissu économique s'est le plus renouvelé au cours de la période 1993-2003. Elles associent en effet de très forts taux d'entrée et de sortie à une forte croissance du nombre d'établissements. Toutefois, ces mouvements ne relèvent pas de processus identiques. Dans certains cas, ce sont les fonctions productives qui se développent, en particulier les activités connexes à la production comme l'informatique, le conseil, l'ingénierie, l'assistance aux affaires... Dans d'autres, ce sont les secteurs

de la sphère résidentielle qui se renforcent, comme les services rendus à la population ou les activités appelées à satisfaire avant tout la demande locale.

L'activité de l'aire urbaine de Toulouse s'est largement déployée dans les deux sphères, productive et résidentielle, avec en particulier une forte évolution des services aux entreprises (+ 46 %). En revanche, le tissu économique de l'aire de Pamiers s'est principalement développé dans les secteurs du commerce, de la construction et des services aux particuliers relevant de la sphère résidentielle. À l'opposé, les taux de renouvellement des aires urbaines de Castres et Mazamet sont faibles. Pour autant, des évolutions importantes y sont à l'œuvre depuis la fin des années 90 dans le tertiaire : les services aux entreprises s'accroissent, en appui au secteur industriel traditionnel (textile, cuir, travail de la pierre et du bois, salaisonnerie) et aux activités porteuses de diversification (pharmacie, chimie, mécanique, agroalimentaire).

Un élargissement des fonctions économiques

Le renouvellement du tissu économique d'un territoire résulte pour une part de sa composition en secteurs d'activités (effet

sectoriel) : ainsi, plus il est tertiarié, plus la démographie des établissements est forte. Mais les évolutions dépendent également des caractéristiques propres au territoire (effet géographique), c'est-à-dire du niveau de son offre urbaine (équipements et services, habitat, cadre de vie...), de sa situation et son accessibilité (liaisons autoroutières, routières, ferrées et numériques) et de son dynamisme (croissance démographique et économique, tourisme...).

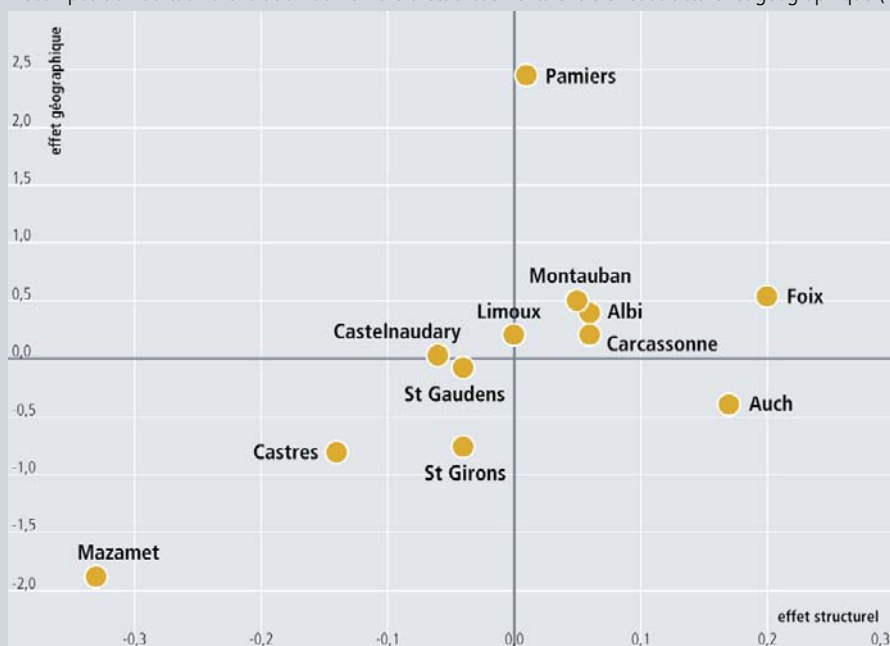
L'aire urbaine de Toulouse bénéficie des deux effets. Si le poids du secteur tertiaire contribue largement à l'augmentation du nombre d'établissements, les fonctions métropolitaines associées à son statut de capitale régionale semblent jouer davantage dans cette dynamique.

Les aires urbaines de Montauban, Albi et Carcassonne paraissent toutes profiter d'un développement de leurs fonctions métropolitaines, comme les services aux entreprises, la recherche et développement, la logistique... Cette évolution résulte en partie de leur propre attractivité : proximité avec Toulouse, foncier disponible, accessibilité...

Le dynamisme de l'aire de Pamiers s'explique surtout par un effet géographique très positif : accessibilité autoroutière, capacité à

Le desserrement autour de l'aire urbaine de Toulouse profite aux villes moyennes proches

Décomposition du taux d'évolution du nombre d'établissements entre effet structurel et géographique (hors Toulouse)



Effets structurel et géographique

L'analyse du taux d'évolution du nombre d'établissements entre 1993 et 2003 fait apparaître de fortes disparités entre les territoires.

L'analyse « structurelle-géographique » permet de décomposer ces écarts entre zones en deux principaux effets :

- un effet structurel prenant en compte la structure économique (en termes de secteurs d'activité) de la zone ;
- un effet géographique lié aux caractéristiques propres de la zone.

La méthode consiste à comparer ces deux effets pour chacune des aires urbaines, par rapport à une structure moyenne (ici, l'ensemble des aires urbaines hors aire urbaine de Toulouse).

Note de lecture : l'aire urbaine de Foix enregistre un effet géographique positif de + 0,5 % et un effet structurel positif de + 0,2 %. La somme de ces deux effets (+ 0,7 %) correspond à l'écart entre le taux d'évolution de l'aire urbaine de Foix et le taux moyen calculé sur l'ensemble des aires urbaines (hors Toulouse).

Source : Insee, répertoire Sirene, champ ICS.

attirer de nouveaux établissements, évolution démographique... Le renouvellement des aires urbaines de Foix et d'Auch se caractérise par un effet sectoriel plus fort qu'ailleurs, lié à l'importance du secteur des services aux particuliers à Foix et du commerce à Auch. Dans les aires de Castres et de Mazamet qui perdent des établissements, à un effet structurel négatif s'ajoute un effet géographique défavorable lié à leur défaut d'accessibilité.

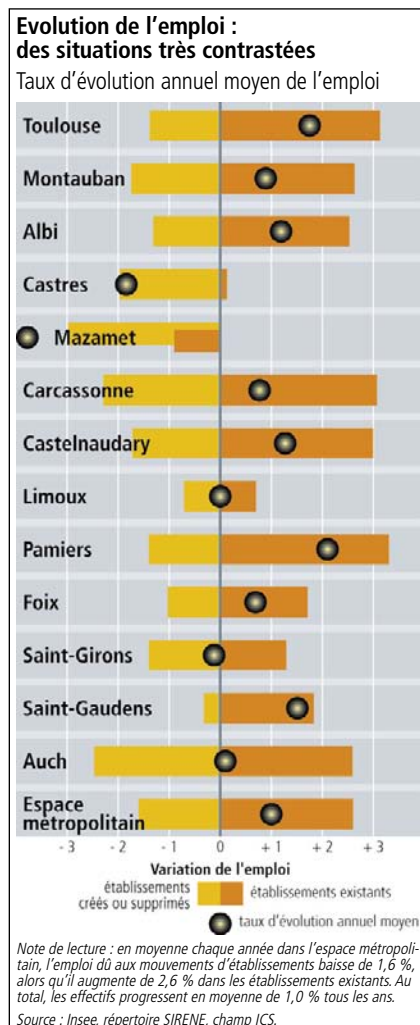
Les établissements pérennes génèrent la majorité des gains d'emploi

Dans les établissements pérennes, les variations d'effectifs se soldent par une hausse de 9 200 emplois en moyenne chaque année, soit une croissance de 2,6 % de l'emploi. En revanche, 5 600 emplois salariés sont supprimés tous les ans du fait du solde démographique des établissements (entrées et sorties), soit une baisse de l'emploi de 1,6 %. Ce solde négatif tient à la taille des établissements concernés : la taille moyenne des nouveaux établissements est inférieure à celle des établissements qui cessent leur activité. Les nouvelles structures démarrent le plus souvent sans salarié ou avec un effectif très réduit.

L'évolution de l'emploi au sein de l'espace métropolitain dépend donc davantage des variations d'effectifs dans les établissements existants que des mouvements de création ou de disparition d'établissements. Au total, près de 117 000 emplois font ainsi l'objet chaque année de mouvements (création, suppression, déplacement), soit le tiers de l'emploi salarié total.

Ce taux de réallocation, qui mesure l'importance des variations d'emploi, est très variable d'un secteur à l'autre. Il est particulièrement élevé dans la plupart des services et atteint 47 % dans les services aux entreprises. Il est beaucoup plus faible dans l'industrie, en particulier dans le secteur des biens intermédiaires.

Cependant, ces variations d'emploi sont complexes. Les créations d'emploi ne se concentrent pas uniquement dans les secteurs d'activité en croissance et les disparitions dans les secteurs en décroissance. Les secteurs dans lesquels la part des augmentations d'emplois dues aux créations est la plus forte sont aussi ceux où les pertes d'emplois liées aux fermetures définitives d'établissements sont importantes. Ce phénomène de « turnover » est particulièrement net dans les services aux entreprises.



Un tiers de l'emploi salarié se renouvelle tous les ans moyenne annuelle 1993-2003

Note de lecture : en moyenne chaque année, 14 500 nouveaux établissements se créent et 13 600 disparaissent. Ces mouvements représentent respectivement 15,6 % et 14,6 % du stock d'établissements présents en début d'année. Les nouvelles structures qui se créent génèrent plus de 26 000 emplois, soit 7,4 % des emplois présents en début d'année. Parallèlement, les établissements qui disparaissent entraînent une baisse de 9 % des emplois. Les mouvements démographiques génèrent donc une baisse de l'emploi de 1,6 % tandis que l'emploi augmente de 2,6 % dans les établissements pérennes. En moyenne chaque année, les créations ou fermetures d'établissements touchent 16,4 % des emplois présents en début d'année : 7,4 % d'emplois apparaissent du fait de nouveaux établissements et 9 % disparaissent suite à la fermeture d'établissements. De plus, 16,8 % des emplois sont concernés par la hausse ou la baisse des effectifs des établissements pérennes. Au total, un tiers des emplois est ainsi réalloué.

Source : Insee, répertoire SIRENE, champ ICS.

	Etablissements		Emplois	
	Nombre	%	Nombre	%
Entrées - sorties d'établissements				
Entrées	14 551	15,6	26 098	7,4
- créations et réactivations	8 855	9,5	7 265	2,1
- reprises et transferts	5 696	6,1	18 833	5,3
Sorties	- 13 665	14,6	- 31 665	-9,0
- fermetures définitives	- 8 043	8,6	- 13 668	-3,9
- cessations suivies de reprises et transferts	- 5 622	6,0	- 17 997	-5,1
Solde	886		- 5 567	-1,6
Emplois réalloués (1)			57 763	16,4
Etablissements pérennes				
- effectif en croissance	11 202	12,0	34 200	9,7
- effectif stable	60 313	64,5	0	0,0
- effectif en baisse	8 395	9,0	- 25 026	-7,1
Solde			9 174	2,6
Emplois réalloués (2)			59 226	16,8
Ensemble des emplois réalloués (1 + 2)			116 989	33,2

Croissance de l'emploi : des aires urbaines à plusieurs vitesses

Si le nombre d'établissements augmente dans tous les territoires qui gagnent des emplois, la relation s'affirme en réalité plus complexe et dépend de la structure même des systèmes productifs.

Dans l'aire urbaine de Toulouse, où les activités de services sont prépondérantes, les variations d'emploi représentent 36 % de l'emploi total, tant pour le pôle urbain que pour la couronne. Les réallocations d'emploi de la couronne périurbaine s'expliquent principalement par des mouvements dans les établissements existants. Les variations d'emploi du pôle urbain sont davantage le fait de la démographie des établissements. Ces évolutions se traduisent par une augmentation nette de 2,9 % de l'emploi dans la couronne périurbaine et de 1,7 % dans le pôle urbain (en moyenne annuelle).

Pour les autres aires urbaines, trois profils se distinguent :

- celles qui gagnent des emplois (+ 0,8 % à + 2,1 % en moyenne par an) grâce à des croissances d'effectifs dans les établissements existants. Ce sont les aires de Montauban, Albi et Carcassonne où le tertiaire se développe fortement. Sont également concernées, celles de Pamiers, Foix

et Castelnaudary. L'aire de Saint-Gaudens bénéficie d'une plus grande stabilité des emplois liés aux créations et disparitions d'établissements.

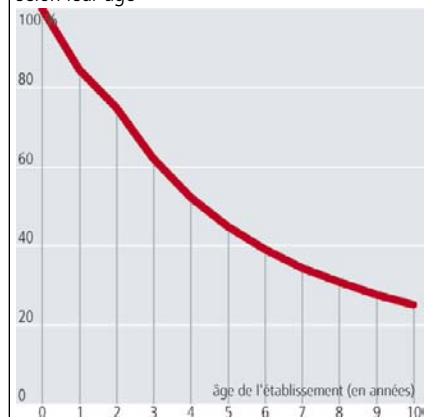
- celles où la variation de l'emploi est équilibrée, entre hausses d'effectifs dans les établissements pérennes et baisses dues aux mouvements d'établissements. Les aires d'Auch, Limoux et Saint-Girons sont dans ce cas.
- celles qui perdent des emplois (jusqu'à - 4 % par an) du fait d'une démographie d'établissements déficitaire non compensée par des évolutions positives dans le parc existant : Mazamet et Castres. Toutefois, ces aires, en phase de reconversion industrielle, bénéficient d'une meilleure conjoncture depuis 1999.

Le cap difficile de la quatrième année

Dans l'espace métropolitain, les quatre premières années d'existence sont les plus périlleuses pour les nouvelles structures. En moyenne, après quatre ans, près de la moitié des établissements ont cessé leur activité. Au bout de dix ans, il ne reste plus que 25 % des établissements initiaux, mais l'emploi dans ces établissements survivants représente encore 60 % de l'emploi initial. Cette situation n'est pas spécifique au territoire.

Au bout de 10 ans, les 25 % d'établissements survivants représentent 60 % de l'emploi initial

Pourcentage moyen d'établissements survivants selon leur âge



Évolution de l'emploi dans les nouveaux établissements



Source : Insee, répertoire SIRENE, champ ICS.

Note méthodologique

L'étude concerne les établissements du secteur privé marchand hors agriculture et activités financières (champ ICS : industrie, commerce et services). Les établissements des grandes entreprises nationales ainsi que ceux appartenant au secteur du travail intérimaire ont été exclus des traitements. Les données sont issues du répertoire Sirene sur les entreprises et les établissements. Elles couvrent la période du 1^{er} janvier 1993 au 31 décembre 2003.

L'analyse du tissu économique est abordée ici sous l'angle de la démographie des établissements (créations et disparitions au sens large) alors que les analyses conjoncturelles ne tiennent compte souvent que des créations d'établissements. L'étude cherche aussi à mesurer l'impact de ces mouvements sur l'emploi salarié.

Les **entrées** d'établissements comprennent les **créations « pures »** ex-nihilo, les **réactivations** d'activité d'un établissement existant mais en sommeil, les **reprises** d'établissements par un nouveau propriétaire ou les installations de nouveaux établissements suite à un déménagement (**transferts**).

Les **sorties** d'établissements comprennent les **fermetures définitives** ou suivies de **reprises** et les **transferts** géographiques.

Taux d'entrée et taux de sortie : les entrées et les sorties sont mesurées chaque année de 1993 à 2003 et rapportées au stock d'établissements présents en début d'année. La moyenne annuelle de ces taux est ensuite calculée sur la période 1993-2003.

Les créations et destructions d'emplois sont calculées par comparaison des effectifs salariés des établissements en début et en fin d'année. Cette méthode ne tient pas compte des mouvements de travailleurs (embauches, licenciements, retraites...) à l'intérieur des établissements, ni des variations infra-annuelles de l'emploi.

La **réallocation totale d'emploi** correspond à la somme de toutes les variations d'effectifs, mesurées en valeur absolue : évolution de l'emploi dans les établissements en croissance et en déclin, évolution de l'emploi liée à la disparition de certains établissements et à l'apparition de nouveaux.

Des politiques publiques d'appui à la compétitivité des territoires

Pour dynamiser la création d'établissements et l'emploi au sein de l'espace métropolitain, des politiques publiques sont mises en œuvre, initiées à l'échelle locale, régionale ou nationale. Ces politiques – pôle de compétitivité, système productif local ou pôle d'excellence rurale – ont toutes pour objectif d'exploiter les ressources et les compétences économiques spécifiques aux territoires. Cela peut concerner des ressources soit traditionnelles « ancrées sur site », soit innovantes qu'il s'agit de valoriser et de mettre en réseau. L'enjeu est de faire émerger des systèmes de compétences locales aux différentes échelles de territoire, facteurs de développement et d'attractivité.

Les **pôles de compétitivité** concernent essentiellement les agglomérations et leur aire d'influence sur des projets industriels

de grande envergure à caractère innovant et stratégique qui croisent différentes technologies. Leur dimension territoriale est moins affirmée que pour les autres politiques publiques, dans le sens où leur pilotage est essentiellement assuré par les acteurs privés du pôle. Néanmoins, leur ancrage au territoire reste fort car les collectivités locales les soutiennent : régions, départements et agglomérations.

Trois pôles de compétitivité s'inscrivent dans l'espace métropolitain toulousain :

- le pôle mondial « Aerospace Valley » s'établit sur les secteurs de l'aéronautique, du spatial et des systèmes embarqués. Il est en particulier soutenu par les collectivités impliquées : Communauté d'Agglomération du Grand Toulouse, Communauté Urbaine de Bordeaux, Régions Midi-Pyrénées et Aquitaine.
- Le pôle « Cancer-Bio-Santé », dont l'ambition est de proposer une approche globale

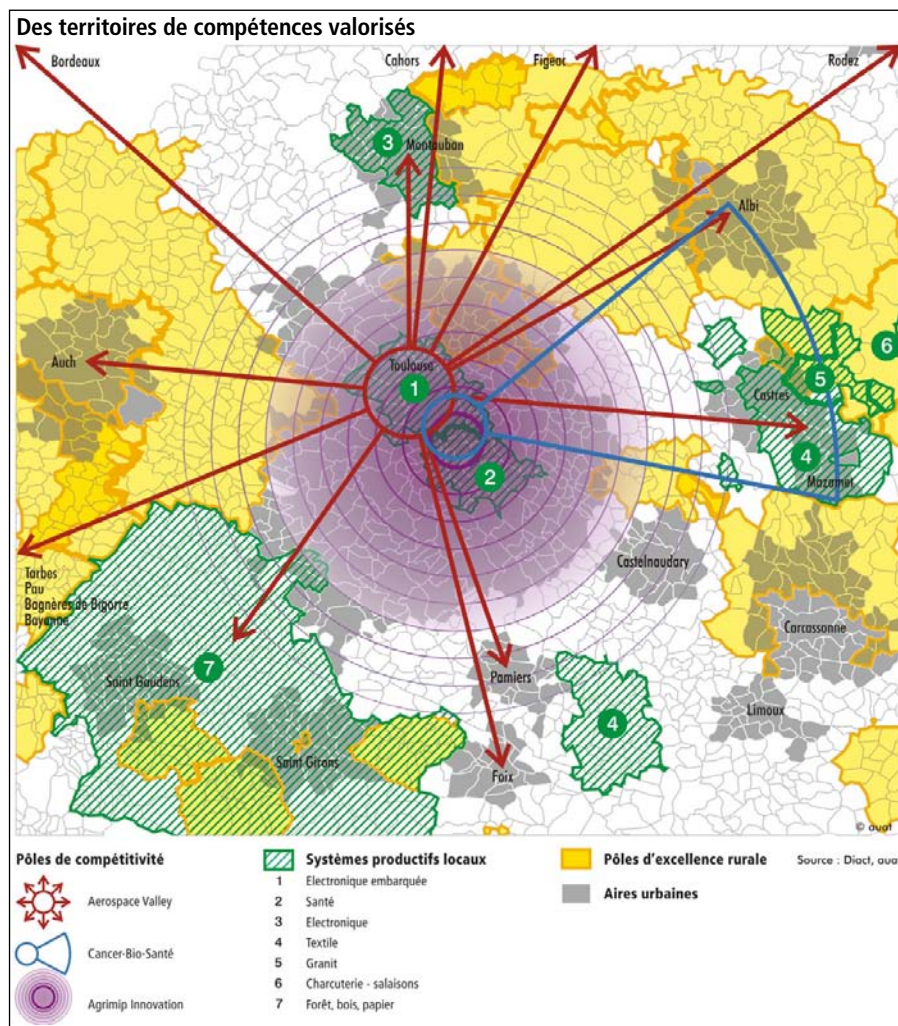
et continue de la lutte contre le cancer, concerne essentiellement les agglomérations toulousaine, castraise et albigeoise.

- Le pôle « Agrimip Innovation », centré sur l'agroalimentaire et plus particulièrement sur la thématique des agrochaînes, rayonne sur l'ensemble de la région Midi-Pyrénées.

Les **systèmes productifs locaux (SPL)** sont une déclinaison française des districts industriels italiens et des clusters. Ils ont vocation à fédérer des entreprises et des institutions géographiquement proches sur des projets spécifiques et répondant à une logique de filière, de produit ou de métier. Sur le territoire métropolitain, sept SPL ont été labellisés et correspondent soit :

- à une activité traditionnelle et sont majoritairement localisés en milieu rural : granit du Sidobre, textile du Tarn et de l'Ariège, charcuterie et salaison à Lacaune, forêt - bois - papier en Comminges et Couserans.
- à des activités de haute technologie dans des zones plus urbaines : électronique à Montauban, santé et électronique embarquée dans l'agglomération toulousaine.

Les **pôles d'excellence rurale** sont la contrepartie des pôles de compétitivité en milieu urbain. Bâties autour de partenariats public – privé, ces projets visent à développer les territoires ruraux par l'emploi et l'innovation. Vingt-deux pôles d'excellence rurale jalonnent l'espace métropolitain, essentiellement à l'interstice des aires urbaines. Les territoires de projet peuvent être des Pays, des communautés de communes, des syndicats mixtes ou des départements.



Pour en savoir plus ...

- « En Midi-Pyrénées, les trois quarts de la masse salariale sont distribués dans les pôles urbains », 6 pages Insee Midi-Pyrénées n°90 – septembre 2006
- Le pôle « Aerospace Valley » ; www.aerospace-valley.com
- Le pôle « Cancer-Bio-Santé » ; www.canceropole-toulouse.com
- Le pôle « Agrimip Innovation » ; www.agromip.educagri.fr
- Le cahier des charges des politiques publiques est présenté sur le site de la DIACT ; www.diact.gouv.fr